

# **PROCES-VERBAL**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de VEZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean-Claude CASTAGNAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal : 18/05/2020**

**PRESENTS** : CHAZARIN Nathalie, COCHE Jérôme, DE JONGHE D ERP Yves, DEBRAY Julie, DELAVALADE Caroline, DELBARY Sylvie, GRASSI Vincent, LAFLAQUIERE Séverine, LAFON Michel, LARENIE Lucien, MARTEGOUTE-ROUGIER Didier, NAVARRO Evelyne, ROBLES Christian, SESTARET Christian, ZIJLEMA Caroline

**ABSENTS** :

**PROCURATIONS** :

**SECRETAIRE** : MME DELBARY Sylvie

### **1. - Installation du Conseil Municipal : Election du Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21, L. 2122-1 à L. 2122-17 ;

Le Conseil Municipal, réuni en séance et après lecture des articles du Code général des collectivités territoriales, procède à l'élection du Maire.

◆ Election du Maire :

. Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur Christian ROBLES : 15 voix

Monsieur Christian ROBLES a obtenu la majorité absolue et a été proclamé Maire.

Les membres présents ont signé le procès-verbal de l'élection du Maire ainsi que le Maire et le secrétaire de séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### **2. - Installation du Conseil Municipal : Election des adjoints**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 et suivants, Considérant que le nombre d'adjoints au maire de la Commune est fixé à quatre adjoints, Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, Par suite il est procédé à l'élection des adjoints au maire.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

- Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

NOM : DELBARY Sylvie

Nombre de suffrages obtenus : 15

MME DELBARY Sylvie a été proclamée premier adjointe et immédiatement installée.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT :

- Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

NOM : LARENIE Lucien

Nombre de suffrages obtenus : 15

M. LARENIE Lucien a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

- Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

NOM : DE JONGHE D ERP Yves

Nombre de suffrages obtenus : 14

M. DE JONGHE D ERP Yves a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :

- Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Majorité absolue : 8

NOM : SESTARET Christian

Nombre de suffrages obtenus : 15

M. SESTARET Christian a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Clôture de la séance à 20 heures 45.